

Date de dépôt: 8 juin 2004

Messagerie

Réponse du Conseil d'Etat

à l'interpellation urgente écrite de M. Georges Letellier : En privilégiant la concertation à la répression, nous en arrivons fort logiquement à la « police de proximité », docile, non violente et multiculturelle voulue par « l'établissement mondialiste »

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 1^{er} avril 2004, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une interpellation urgente écrite dont le titre avait la teneur suivante :

« En privilégiant la concertation à la répression, nous en arrivons fort logiquement à la « police de proximité », docile, non violente et multiculturelle voulue par « l'établissement mondialiste ».

Le Conseil d'Etat, par respect pour l'auteur de cette interpellation urgente, n'entend pas en rappeler le texte.

Il se bornera à indiquer qu'une telle interpellation urgente écrite, par les allégués qu'elle contient et le manque de considération qu'elle exprime à l'égard des institutions, n'appelle aucun autre commentaire.

Telle est la réponse du Conseil d'Etat.

Pour information, les services de l'administration ont travaillé 5 minutes pour élaborer ce texte.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

Le chancelier :
Robert Hensler

Le président :
Robert Cramer